Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026016-DE

Date de convocation : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
DELIBERATION N° 2026-016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : **Philippe MARTINEAU par Loïc LEMOINE**
Régis CHAMPAGNE par Sylvie VADIS
Eric HERVE par Jean Paul LEROY
Bernard KODRIC par Serge CHEVALIER

Absents excusés :
Secrétaire : Jean-Claude ALLAIN

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

LOTISSEMENT DE LA GRABOTAIS : OUVERTURE DU BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser un lotissement communal sur le secteur de la grabotais, classé sur la parcelle AK 110 d'une surface de 1717m² et classée en zone UCa au PLUiH.

Ces constructions nécessitent la tenue d'une comptabilité spécifique.
Avec :

- La création d'un budget annexe ;
- La tenue de la comptabilité dudit budget annexe en M 57 ;
- L'assujettissement du budget annexe à la TVA ;

Le budget annexe sera dénommé « Lotissement la Grabotais » et sera voté par délibération séparée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **CONSIDERE** qu'il est opportun de réaliser un lotissement sur les parcelles référencées ci-dessus ;
- **OUVRE** un budget annexe intitulé « Lotissement la Grabotais » tenu selon la M 57 et assujetti à la TVA ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme

Maire	**Secrétaire de séance**